



Le Nouvel Écho

de Baudinard sur Verdon

JANVIER 2021



Humble et réservé, Éric était particulièrement apprécié pour son savoir-être, son implication, son dévouement et sa gentillesse.

Son départ nous attriste tous profondément, élus, employés communaux mais aussi, j'en suis persuadé de par vos nombreux messages de soutien, vous tous, baudinardaises et baudinardais, car c'était une personnalité très attachante et à l'écoute.

Il avait rejoint l'équipe communale lors des élections complémentaires de juillet 2019 en tant que conseiller municipal.

Il s'était engagé, lors de mon élection, à mes côtés comme 3ème adjoint. Fortement motivé, il s'est investi à fond pour initier et commencer à bâtir les projets qui lui avaient été confiés. Notre équipe perd un précieux maillon.

Éric tu es parti mais nous poursuivrons ton action et, de là-haut, tu pourras en surveiller toutes les étapes.

Mon adjoint mais surtout notre ami, nous ne t'oublierons pas. Au revoir Éric.

Le maire et son équipe municipale.

SOMMAIRE

p. 4	Sommaire
p. 5	Le mot du Maire
p. 6 à 11	Les brèves
p.12 et 17	Les PV conseil municipaux
p. 18	Noël des enfants
p. 19 à 21	Vie associative
p.22	Les commerces
p. 23 à 25	Déchèterie
p. 26	Renseignements divers
p. 27	Les sangliers



Le Nouvel Echo de Baudinard sur Verdon, bulletin municipal d'information. Mairie, 36
Grand' Rue, 83630 Baudinard sur Verdon. Tél. 04 94 70 19 24
Site internet : www.baudinard.fr
Courriel : mairiedebaudinard@gmail.com
Directeur de la publication : Patrick LAURIN
Tirage : 100 exemplaires

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Avant tout, l'équipe municipale vous souhaite, pour cette nouvelle année, du bonheur sans limite, de la santé à volonté et de la chance en taille XXL.

2020 restera ancrée dans nos mémoires comme l'année de la crise sanitaire mais aussi de la disparition de mon adjoint Éric Saint-Roman. Triste année qui se traduit aussi par une crise économique et sociale.

2021 débute et la crise sanitaire est toujours présente.

Malgré cela, nous poursuivrons tout au long de cette année nos efforts pour que la solidarité et notre cohésion villageoise se développent encore plus et que l'écoute et le dialogue soient les maîtres mots tout au long de notre mandature.

Nous vous avons fait participer à deux réunions d'information en 2020. Nous continuerons à vous associer aux orientations possibles afin que tous ensemble nous jugions des opportunités auxquelles Baudinard sur Verdon pourrait adhérer.

Dans notre tradition communale, vous trouverez dans les pages qui suivent quelques courtes informations sur ces derniers mois. Associons à cette rétrospective notre ami et votre élu : Éric.

Chaque jour est unique, chaque année est une promesse de bonheur et de santé. Que 2021 soit l'année de nos libertés retrouvées et que des milliers de petites joies viennent embellir nos vies.

Je vous souhaite une bonne
et heureuse année 2021.

Patrick LAURIN



LES BRÈVES



- Le mur de soutènement au niveau des nouveaux garages qui s'inclinait régulièrement et menaçait de tomber à fait l'objet d'un renforcement après examen et avis d'un expert. L'habillage en pierres est maintenant terminé.

- Comme annoncé lors du précédent « Écho », le container pour la mise en place de la fibre optique a été installé. Il sera habillé de murs en pierres et d'un toit de tuiles. Prochaine étape, une armoire technique sera positionnée à l'entrée du village (route d'Aups).



- Le 9 octobre, une société d'étanchéité a renversé accidentellement un bidon de produit occasionnant des dégradations « rue du four ». Un devis a été réalisé avec l'expert de l'assureur de l'artisan concerné. Les réparations seront réalisées début 2021.



- Un engin agricole a détérioré les jardinières de l'auberge. Constat de la police municipale de Régusse. L'auteur a été identifié. Un accord à l'amiable est en cours.



- Un dépôt sauvage a été découvert route de Montpezat. Un rapport de la police municipale de Régusse a été rédigé et une plainte déposée, par la commune, auprès de la Gendarmerie de Salernes. Auteur identifié.

- Les appartements communaux ont fait l'objet d'améliorations. Les huisseries des plus anciens ont été remplacées, des équipements rajoutés. L'appartement du « 6 montée du château » a également été entièrement rénové et est désormais loué. Les appartements des 5 et 7 « place de l'église » vont être également restaurés.



- Le wifi gratuit est désormais disponible, en extérieur, dans le centre du bourg. Le réseau se nomme WIFI4EU. Cette installation a été intégralement financée par le département.



LES BRÈVES

L'aire des Éouvières a fait l'objet d'une rénovation financée par le Conservatoire du Littoral. Parking plus grand, charbonnière restaurée, belvédère agrandi et cabanon plus lumineux avec la création d'une ouverture et la mise en place de panneaux d'information. Voilà les principales améliorations sur ce site.



- De nombreuses reprises d'enrobé de voirie ont été effectuées sur la commune, plus particulièrement sur « Croix du haut / Croix du bas » mais aussi sur l'aire de tri de Courbine et au niveau des nouveaux garages.



- La situation est très tendue avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui a qualifié « d'illégal » le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune et ce, malgré de nombreuses réunions avec des intervenants de tous horizons.

Concrètement, des demandes de permis de construire en adéquation avec notre PLU, font l'objet d'un recours de l'administration au motif du non-respect des lois Littoral et/ou Montagne. Nous œuvrons, tous ensemble, pour sortir de cette impasse procédurière.



- La convention pour la construction de l'antenne téléphonique avec les quatre grands opérateurs est signée. Le début des travaux est planifié fin du premier trimestre 2021. Coût pris en charge totalement par le département.

- Le 5 octobre dernier, Christiane CHALMET-LEREBOURS et Yves LEREBOURS ont choisi de quitter l'équipe municipale.

- L'établi de la placette du pétrin est installé. Il est accessible à tous.



Des déchets sont régulièrement retrouvés sur cette placette. Nous faisons appel à tous pour respecter les lieux publics et qu'ensemble nous vivions en bonne entente.

- Un véhicule d'une société intervenant sur la commune a accidentellement arraché un lampadaire sur le parking Saint-Jean. Les réparations ont été intégralement prises en charge par cette société. Celui-ci a depuis retrouvé sa position verticale.



- La commune a acquis d'une parcelle mitoyenne à la chapelle Saint-Michel. De ce fait l'environnement immédiat autour de ce lieu est totalement communal et l'entretien régulier en sera plus aisé.
- Le 2 octobre, une réunion d'information sur les possibilités d'un parc photovoltaïque à Baudinard sur Verdon a rassemblé un bon nombre d'entre vous. Ce projet ambitieux reste irréalisable à l'heure actuelle compte-tenu des lois liées à l'urbanisme et l'absence de contour de celui-ci dans notre PLU.



Une autre vie s'invente ici

- Le vendredi 23 octobre, vous avez pu assister à une information publique sur le Parc Régional du Verdon animée par Bernard Clap (Président du PNR du Verdon) et Suzanne Gioanni (co-directrice du PNR du Verdon). Invités également, quelques nouveaux élus de Régusse étaient présents.

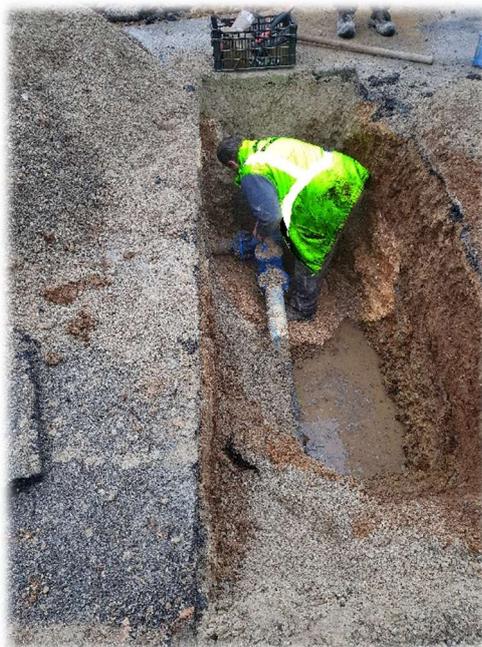
- La commune équipe de lampes basse consommation de type LED l'éclairage de la Grand Rue et de l'ensemble du centre bourg. Nous envisageons de doter l'intégralité du village de ce type d'éclairage afin de réaliser des économies budgétaires substantielles.



- La crise sanitaire a privé nos aînés du traditionnel repas de fin d'année. La municipalité leur a distribué un colis-repas pour ces fêtes de fin d'année. Espérons retrouver en 2021 la convivialité et le partage, valeurs perdues en 2020.



- L'année 2021 commence et les imprévus continuent !
Dès le 1^{er} janvier une importante fuite d'eau est détectée à La Colle Blanquet. Les travaux ont été réalisés le lendemain grâce à l'entreprise Pons et à la disponibilité de notre employé communal Rémi.



LES BRÈVES



- 2021 verra des élections municipales complémentaires se dérouler à Baudinard sur Verdon. Probablement les 2 et 9 mai.
- En raison du contexte sanitaire provoqué par la Covid-19, un projet de loi reporte à juin 2021 les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal
du 11 septembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le **vendredi 11 septembre 2020** à 14h00 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joanel, SAINT-ROMAN Éric, CHALMET-LEREBOURS Christiane, LABONDE Gabriel, NOËL Luc, LEREBOURS Yves, CONTRUCCI Noëlle

Excusés : BANULS-GUAY Mylène (Pouvoir à LAURIN Patrick),

Secrétaire de séance : CONTRUCCI Noëlle.

Dès le début de séance, le maire précise que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision modificative concernant le remboursement d'une caution et une décision modificative concernant la mise à jour d'actifs.

1 Décision modificative concernant le contrat de monsieur Centazzo

Monsieur CENTAZZO ayant le statut de stagiaire depuis le 1^{er} septembre, il est nécessaire de basculer 15000 € du compte 64.13 au compte 64.11.

À l'unanimité, le conseil se prononce favorablement pour cette décision modificative.

4 Décision modificative concernant le remboursement de la caution de Mme Robles

Madame ROBLES ayant quitté l'appartement situé place de l'église et après état des lieux, il est nécessaire de lui rembourser la caution versée et, de ce fait, de basculer 500 € du compte D203 au compte D265.

À l'unanimité, le conseil se prononce favorablement pour cette décision modificative.

5 Décision modificative concernant une écriture d'ordre patrimonial.

Un état d'inventaire étant réalisé par la municipalité, il s'avère nécessaire, après consultation du Trésor Public, de regrouper des écritures d'ordre patrimonial. Cela concerne les frais d'étude du tracé de la déviation et de l'achat des platanes du terrain de boules. Le tout pour un montant de 28886,79 €

À l'unanimité, le conseil se prononce favorablement pour cette décision modificative.

2 Attribution d'un logement communal

Le maire fait part de la demande de madame ALESSANDRI d'obtenir un logement communal.

Le conseil décide d'attendre la fin des travaux dans l'appartement de la montée du château et de réclamer des documents complémentaires afin de vérifier la solvabilité de la personne ayant fait cette demande. Dans un second temps et en fonction des informations complémentaires, monsieur le maire prendra la décision d'attribuer ou pas ce logement à madame ALESSANDRI.

3 Délibération portant sur le projet de l'antenne de téléphonie

La société BOUYGUES ayant été désignée par le département pour réaliser les travaux, antenne déclarée d'intérêt général par la DDTM, nous attendons les documents relatifs à cette construction. Le maire demande l'autorisation de signer tous documents relatifs à ce chantier et le bail à venir. À l'unanimité, le conseil se prononce favorablement.

Questions diverses :

- L'appartement de la place de l'église et le mur de soutènement des garages ont été expertisés. L'appartement ne présente aucun danger. Le mur de soutènement des garages, quant à lui, nécessite des travaux. Deux hypothèses : destruction et reconstruction ou renforcement par l'intérieur. En attente du rapport final de l'expert.

Projet d'un parc photovoltaïque. La société TOTAL Quadra viendra exposer son projet le vendredi 2 octobre 2020 à la salle des fêtes à partir de 14 heures. Réunion ouverte au public.

Wifi gratuit. L'Europe a débloqué 15000 € pour l'installation. Le projet initial, en termes de couverture, ne garantissait pas suffisamment une bonne réception dans le centre du village. Une modification d'implantation est en cours.

Réunion de la CCLGV. Les contraintes, au niveau urbanisme, des lois « montagne » et « littoral » ont été évoquées. Certaines commissions intercommunales seront ouvertes à des conseillers municipaux. Réflexion sur l'implantation des points de ramassage des ordures ménagères.

Contrat de maintenance des feux tricolores : en attente d'un devis de la Sté SEGELEC de Manosque.

Agents techniques : M. CENTAZZO est stagiaire depuis le 1^{er} septembre et M. GUILIANO a été reconduit comme stagiaire à la même date.

Parc Naturel Régional du Verdon : Le président du PNR viendra faire une présentation du parc et de ses missions le vendredi 23 octobre 2020 à 14 heures. Salle des fêtes. Ouvert au public.

Tracteur communal : le conseil municipal opte pour un tracteur au gabarit plus adapté aux besoins de la commune.

Urbanisme : réunion de travail les 16 et 17 septembre entre 11 personnes de la DDTM et la commission communale pour l'étude et la définition des secteurs déjà urbanisés.

Économies d'énergie : installation d'éclairage basse consommation dans la « grand rue ». Convention en cours avec Artignosc pour le prêt d'une nacelle.

Courrier d'un propriétaire qui souhaite acheter une parcelle communale (7 m²). Réponse favorable en cours.

Formations des élus : le catalogue a été distribué. En attente des souhaits de chacun.

Entretien des terrains : un devis a été demandé à la Sté GIORDANO de Baudinard pour réaliser la tonte des herbes hautes. Second devis demandé.

La séance est levée à 15h50.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée et fera l'objet d'une information ultérieure.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal
du 22 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le **jeudi 22 octobre 2020** à 18h30 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joanel, SAINT-ROMAN Éric, BANULS-GUAY Mylène, NOËL Luc, CONTRUCCI Noëlle

Excusés : LABONDE Gabriel (Pouvoir à HARTMANN Céline)

Secrétaire de séance : CONTRUCCI Noëlle.

Dès le début de séance, le maire précise qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision à prendre en ce qui concerne le transfert de compétence urbanisme à l'EPCI (Établissement Public à Coopération Intercommunale).

1 Délibération attribuant une subvention à la société de chasse

La société de chasse a déposé une demande de subvention conforme aux procédures établies. Le montant demandé est de 1200 €.

Après étude du dossier déposé, le conseil se prononce à l'unanimité favorablement à cette demande.

2 Transfert des compétences urbanisme à l'EPCI

Monsieur le maire explique que la CCLGV n'ayant pas pris la compétence en mars 2017, la communauté devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu (minorité de blocage).

À l'unanimité, le conseil s'oppose au transfert des compétences urbanisme à la CCLGV.

Questions diverses :

- L'entreprise GIORDANO débutera ses travaux de nettoyage à compter du 2 novembre prochain.
- Dépôt sauvage de déchets verts : constat par police municipale et enquête en cours.
- Il a été demandé de positionner un container à cendres au point de collecte à proximité du « Chardon ». Etude en cours.

- Le terrain sous les nouveaux garages a été nettoyé. IL va falloir valoriser cet endroit. Etude en cours.
- Maison rue du puits avec étais. Un arrêté de mise en péril ordinaire va être rédigé.
- La municipalité a débuté une procédure avec un huissier suite aux loyers des appartements communaux impayés.
- La commune a rencontré son avocat-conseil afin de l'informer des problèmes juridiques actuels. En attente de son compte-rendu.

La séance est levée à 19h20.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée et fera l'objet d'une information par mail et tableau d'affichage ultérieurement.



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal
du 21 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le **lundi 21 décembre 2020** à 14h30 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, LABONDE Gabriel, CONTRUCCI Noëlle.

Excusés : Luc NOËL pouvoir à Patrick LAURIN
Mylène BANUYLS pouvoir à Patrick LAURIN

Secrétaire de séance : CONTRUCCI Noëlle.

Dès le début de la séance, monsieur le maire précise que compte-tenu des émouvantes circonstances, les points 1 et 2 sont retirés de l'ordre du jour. Un point est rajouté concernant une décision modificative.

3 - Délibération pour demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La commune projette l'aménagement d'un logement de gardiennage dans un bâtiment à vocation de rangement de matériels et de stationnement de véhicule des services techniques. Le projet s'élèverait à 95 376.10 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention de 47 688.05 € au titre de la DETR et de 28 612.83 € au titre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement des Territoires).

4 - Délibération déterminant le ratio de promotion d'avancement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la commune doit fixer un pourcentage déterminant le ratio de promotion d'avancement (promus / promouvables).

Après en avoir délibéré et en prenant en compte le nombre de personnel communal, le conseil décide à l'unanimité de fixer ce taux à 100 %.

5 – Délibération concernant la modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire précise qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Une réactualisation est indispensable.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs suivants :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe et 2 adjoints techniques pour la filière technique
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe et 1 adjoint administratif pour la filière administrative.

6 – Déclaration d’Intention d’Aliéner (DIA) parcelles C139/141/377/399/408/487/489/498

A l’unanimité, le conseil décide de ne pas préempter les biens mis en vente.

7 – DIA parcelle B89

A l’unanimité, le conseil décide de ne pas préempter les biens mis en vente.

8 – DIA parcelles B850/852/856

A l’unanimité, le conseil décide de ne pas préempter les biens mis en vente.

9 – Décision modificative

Suite à l’oubli d’une échéance dans le budget primitif, le conseil se prononce favorablement, à l’unanimité, pour le transfert du compte 231 au compte 1641 de la somme de 1229€ et du compte 6061 au compte 66111 de la somme de 1€.

Questions diverses :

- Attribution d’un garage communal : la priorité étant faite aux demandeurs non locataires déjà d’un garage ou remise, la location du garage actuellement disponible est attribué à madame Fabienne **CLAUDE** à compter du 01/01/2021.
- Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le département, la CCLGV demande à chaque commune de désigner au minimum un référent. Gabriel **LABONDE** est désigné.

La séance est levée à 15h50.

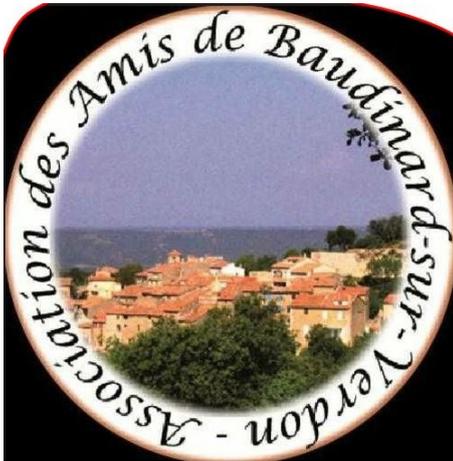
La date du prochain conseil n’a pas été fixée et fera l’objet d’une information par mail et tableau d’affichage ultérieurement.

Noël des enfants

Malgré la crise sanitaire, nos enfants mais aussi quelques anciens ont accueilli le Père Noël. Activité intégralement en extérieur et organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes, chacun a reçu son cadeau et son paquet de friandises. Le vin chaud (pour les adultes) et le chocolat chaud (pour les enfants) et les friandises ont été appréciés malgré une météo très clémente. Les balades en calèche ont fait le plein, certains ont même redoublé ! Les nombreux sourires ont été une véritable pause dans cette période pleine de doute.

Continuons à vivre dans le respect des gestes barrières !





CUEILLETTE DES OLIVES.

LES AMIS DE BAUDINARD

Le mot de la Présidente.

Chers Amis de Baudinard,

La cueillette des olives a débuté le 19 novembre et s'est terminée le 27. Nous remercions les quelques volontaires qui se sont joints à nous ainsi que le personnel technique de la mairie pour leur aide précieuse, sans oublier Johannel pour sa contribution.

Afin que cette cueillette soit moins longue et moins fastidieuse nous aurions espéré plus de volontaires.....
Gageons que la récolte soit meilleure l'année prochaine.

La situation sanitaire actuelle ne nous a pas permis de finaliser nos projets ni en 2020 et probablement pas en ce début d'année, cependant nous attendons de meilleurs auspices pour vous présenter de nouvelles manifestations culturelles et festives : Foire aux livres, marchés, expositions, apéritifs musicaux et plein d'autres surprises. Nous vous souhaitons à tous une heureuse année 2021. Prenez soin de vous.

Nathalie.



Covid 19

Les visites des crèches sont suspendues jusqu'à nouvel ordre....



LES CHASSEURS DE BAUDINARD

La saison de chasse 2020/2021 restera, comme pour beaucoup d'entre nous, une période très compliquée.

Nous avons dû, nous aussi, pour faire face à la propagation du virus, observer le confinement, les gestes barrières, la suppression de toute réunion et interdire pendant plusieurs semaines la chasse traditionnelle au petit gibier.

Dans un même temps seules les battues au grand gibier ont été autorisées. Cette dernière mesure étant, par ailleurs, de nature à diviser le monde de la chasse ce qui n'a pas été le cas dans notre commune. J'adresse à ce titre mes remerciements et toute ma gratitude aux chasseurs de notre association qui ont observé avec sérieux cette contrainte.

Bien entendu nos petits soucis n'ont rien à voir avec les difficultés du quotidien rencontrés par de nombreuses familles dans leur organisation.

Il en va de même pour une importante catégorie de commerçants ou d'artisans dont certains toujours en interdiction d'exercer traversent encore une période très délicate que ce soit sur le plan moral ou financier.

Gageons qu'une vaccination massive enrayera cette pandémie et que les mois qui viennent voient apparaître enfin le bout du tunnel.

Comme en 2020 une action de nettoyage de nos collines aura lieu au printemps. Sur proposition de Monsieur le Maire cette opération se fera conjointement entre chasseurs et non chasseurs qui se réuniront ensuite autour d'un casse-croute offert par la Municipalité et la société de chasse.

Je profite enfin de cette tribune pour vous présenter en mon nom et de la part de tout le bureau nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2021

Belle et bonne année à tous.

Le Président de l'association

Les Commerces

Ouverture et conditions d'accueil sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire d'urgence.

Le Chardon. restaurant et gîtes

Ouvert d'avril à novembre.

Avril, mai, juin : du mercredi au dimanche
{10h -14h et 18h - 21h)

Juillet, août : du lundi soir au dimanche soir
{10h - 21h)

Fermé actuellement, mais possibilité de plats à emporter sur demande

Contact téléphonique : 04 94 68 10 55



L'Auberge de Baudinard

L'hôtel est ouvert toute l'année. Le restaurant est ouvert tous les soirs sauf le dimanche.

Ouverture le midi avec réservation : fêtes familiales, réunions de clubs associations, jusqu'à quarante personnes.

Actuellement fermé

Contact : auberge.baudinard@orange.fr

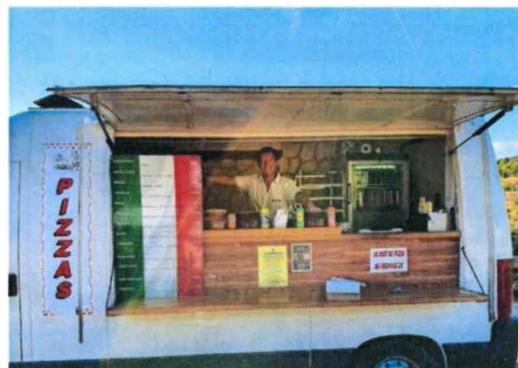
Tél. 04 94 70 18 56 ou 06 72 60 18 61

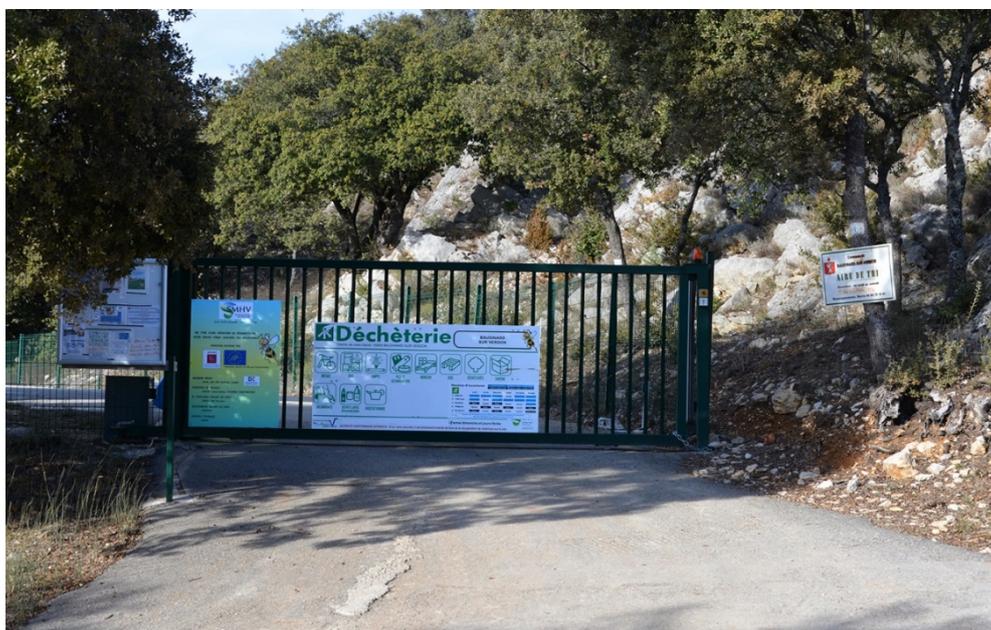
Pizz'Alexane

Tous les vendredis soir
sur la Place des lavandes.

Pizza, actuellement, seulement en livraison

Tél. 06 71 90 2824





La déchèterie de notre commune

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Baudinard	Matin		Matin			A-M

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

Pour vos déchets inertes, à la suite d'un trop grand nombre d'incivilités, l'accès à cette déchèterie se fera accompagner par un employé communal. Veuillez vous adresser à la mairie.

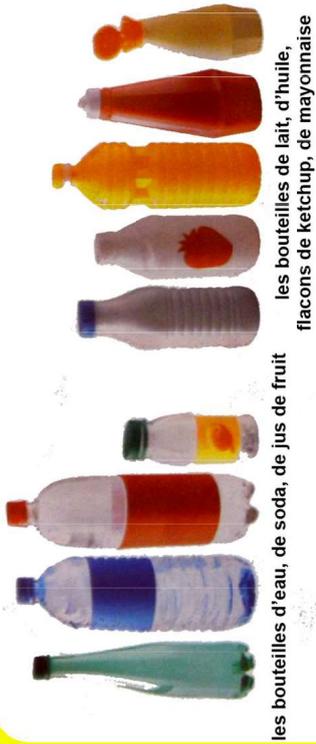
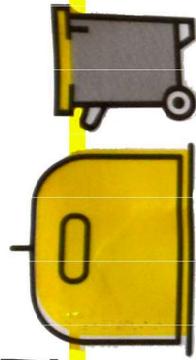
ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

Pour les dépôts de gravats, bois, déchets verts et encombrants, les professionnels ont accès

Uniquement à la déchèterie de RÉGUSSE

Le Tri

c'est dans ma Nature !



les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruit

les bouteilles de lait, d'huile, flacons de ketchup, de mayonnaise



les pots et tubes



les barquettes, les aérosols, les bidons, les boîtes de conserve, les canettes de boisson, les petits emballages métalliques

Tous les emballages en plastique se trient !

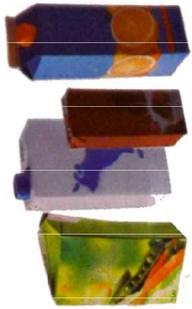


les flacons de produits ménagers
les flacons de shampooing et de gel douche

les barquettes en polystyrène
et en plastique



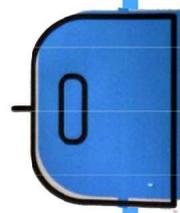
les sacs et films
en plastique



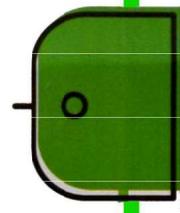
les briques alimentaires



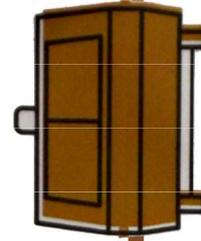
les emballages en carton (paquets de gâteaux, boîtes de céréales, d'œufs...)



les journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes, catalogues...



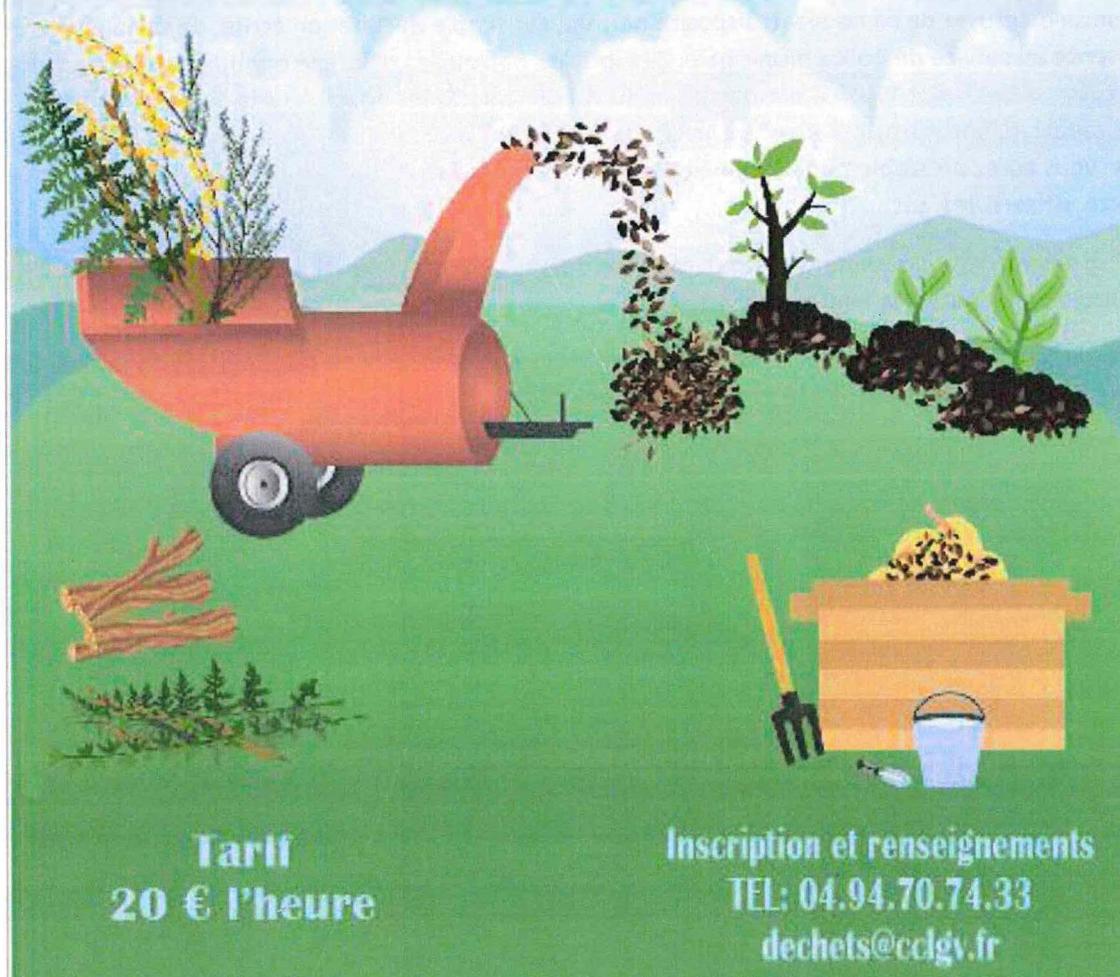
les pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre



les gros cartons (aplatis)

Pour vos déchets verts, une autre solution existe

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE



Tarif
20 € l'heure

Inscription et renseignements
TEL: 04.94.70.74.33
dechets@cclgv.fr

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MAIRIE : Tél. 04 94 70 18 61 - site internet www.baudinard.fr - courriel mairiedebaudinard@gmail.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h (sauf jours fériés).

AGENCE POSTALE COMMUNALE: Tél. **04 94 70 18 61** - même horaires d'ouverture que la mairie.

POLICE MUNICIPALE : 06 65 70 41 39 ou 06 20 42 78 43

URGENCES : SAMU 15 - POMPIERS 18 - Appel européen depuis un mobile 112

Centre Antipoison Marseille : 04 91 75 25 25

Médecin de garde : 15 - Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmagarde.eu

Dentiste de garde (TOULON): 08 92 56 67 66 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmaciedegarde.co

Pharmacie des Moulins Régusse : Tél. 04 94 76 24 66 ; infirmiers Régusse 06 69 68 50 29

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Aups : Tél. 04 94 70 19 12

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel sera retransmis à un praticien **de garde**.

Centre hospitalier Dracénie, route de Montferrat, Draguignan : 04 94 60 50 00 - urgences 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame, Draguignan : 04 94 60 36 00

Drogues Info Service : 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel gratuit d'un **poste fixe**

Alcool Info Service : 0980 980 930, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel anonyme et non surtaxé

SIDA Info Service : 0 800 840 800, 24h/24, appel anonyme et gratuit

Violences conjugales : 3919 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Violences faites aux enfants : 119

Solitud'écoute : 0800 47 47 88, 7 jours/7, de 15h à 20h (appel gratuit)

DIVERS

Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF), Aups : 04 98 10 29 43

Déclaration pour Chambres d'hôtes, Meublés ou Gîtes Impérativement sur www.declaloc.fr/

Allo SNCF (infos, réservations, ventes) : 36 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA): 39 39

Agence Départementale d'information au Logement (ADIL) : 04 94 22 65 80 ; adil@adil83.org

INFO ESCROQUERIES : 0805 805 817 (coût d'un **appel** local)

INFO TRAFIC : flashes d'information sur l'état de la circulation : www.infotrafic.com

Prévisions Météo France ; 0890 711415 ou www.meteo-france.fr

Lutter contre les nuisances provoquées par les sangliers



Je ne nourris pas les sangliers ●

Le sanglier est une espèce sauvage de grand gibier. Le nourrissage et la distribution d'aliments de toute nature destinés au sanglier sont interdits.

Le non respect de l'interdiction de nourrissage est une infraction qui relève d'une contravention de 1^{ère} classe, punie par une amende de 35 €.

En outre, cette pratique habitue le sanglier à l'homme et risque de le sédentariser, ce qui cause des problèmes une fois le sanglier devenu adulte (dégâts dans les jardins et parcelles agricoles, accidents de la route, etc) De plus, elle est susceptible de transmettre de graves maladies aux animaux.



Je débrousaille régulièrement mon terrain ●

Le débroussaillage régulier permet d'éviter la constitution de zones refuges pour les sangliers, desquelles il est compliqué de les déloger.

Dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, si mon terrain est situé à moins de 200 mètres des bois et forêts, je suis tenu d'effectuer un débroussaillage régulier 50 mètres autour de mon habitation ; en zone urbaine, même si mon terrain n'est pas bâti, je dois aussi le débroussailler régulièrement.

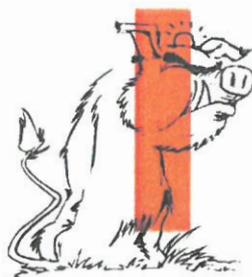


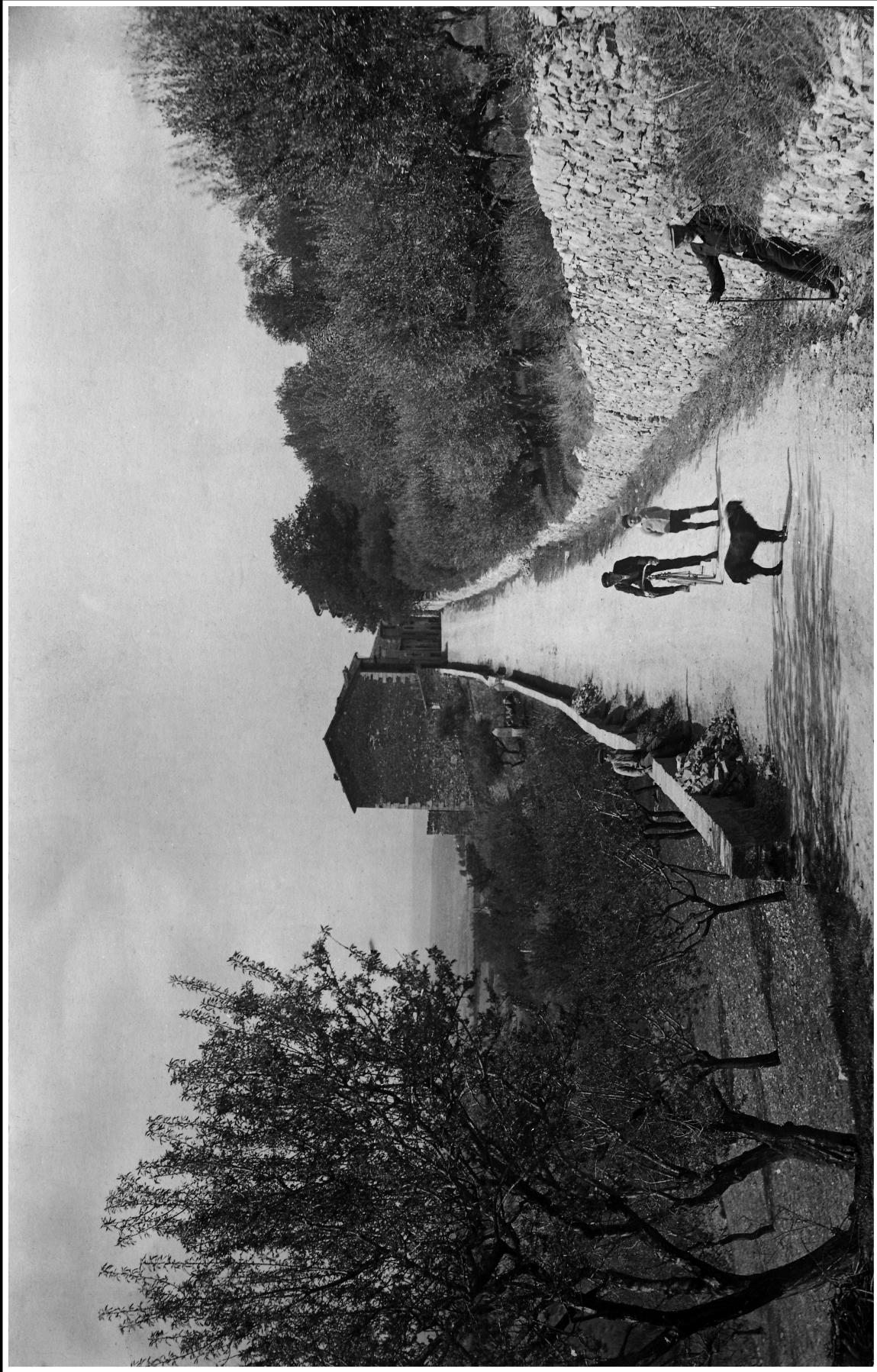
Je protège ma propriété ●

Si je ne souhaite pas avoir à subir dans mon jardin les désagréments provoqués par les passages de sanglier, il est impératif de clôturer correctement ma propriété.

Seuls les murs maçonnés ou clôtures rigides avec soubassements en parpaings ou béton ancré dans le sol constituent un rempart efficace contre l'intrusion de sangliers.

Si mon terrain est situé en zone inondable, je veille à ce que mon mur ou ma clôture ne constitue pas une digue ou un obstacle à l'écoulement des crues.





Baudnard sur Verdon